# Le réseau pluriel d'opérateurs de l'auto-réhabilitation en France

**2016/2018**

# Sommaire


**I. Préambule** 3

1. Le contexte 3
2. Les porteurs du projet 4
3. Chronogramme 7

**II. Structuration du réseau national pluriel** 8

1. Création d'un groupe d'opérateurs locaux de l'auto-réhabilitation 8
2. Elaboration des offres de services mutualisés 9
3. Elaboration d'un catalogue de formations professionnelles 10

**III. Consolidation et coopération des acteurs dans le réseau** 13

1. Création et animation de réseaux régionaux d'opérateurs 13
2. Elaboration de modèles d'accompagnement à l'amélioration de l'habitat 14
3. Structure de financement et réseau d'opérateurs 15
4. Création d'une démarche qualité de l'auto-réhabilitation 17

**IV. Pilotage et évaluation** 18

1. Pilotage 18
2. Evaluation 18
3. Communication 19

**V. Budget prévisionnel** 21

**VI. Annexe** 22

# I. Préambule : contexte général et objectifs globaux

## 1. Le contexte

**Le secteur du bâtiment contribue en France, à 45 % de la consommation d'énergie finale et au quart des émissions de gaz à effet de serre (GES)**, ce qui place ce secteur en tête du défi de la transition énergétique pour laquelle la France s'est assignée à l'horizon 2050, l'objectif très ambitieux dit du « Facteur 4 » autrement dit la réduction par 4 des émissions de GES. Or le secteur du bâtiment est lent à évoluer puisque le taux de renouvellement du parc immobilier est d'environ 0,5 % par an. Pour atteindre ces objectifs, des efforts considérables vont devoir être portés en priorité sur la rénovation des bâtiments existants afin d'en accroitre l'efficacité énergétique. Le Plan de Rénovation Energétique de l'Habitat lancé au printemps 2013 et renforcé par la loi de transition énergétique pour la croissance verte de juillet 2015, s'est fixé une cible de **500 000 rénovations énergétiques de logements par an à partir de 2017, soit un volume financier de 10 à 25 Md d'euros par an.**

Dans ce contexte, les démarches d'accompagnement d'habitants dans la rénovation de leur habitat se sont incontestablement développées dans le secteur de l'Economie Sociale et Solidaire ces dernières années. L'engouement des habitants à faire par eux-mêmes, conjugué aux démarches novatrices des acteurs locaux contribuent à initier de plus en plus de projets. Ceux-ci comprennent souvent un volet de performance énergétique, de lutte contre la précarité, la mobilisation d'éco-matériaux ou encore le recourt aux filières courtes des matériaux.

Une première estimation des différents opérateurs réalisant des projets d'amélioration de logements avec l'implication des habitants souligne 3 tendances.

- Progression dans le temps avec hausse du nombre d'acteurs
- Taille et type de structures différentes
- Modalités d'intervention entre conseils, appui encadrements différents

**Plusieurs types d'opérateurs ont ainsi été repérés représentant plus de 100 acteurs dans les différentes régions en France**. Pour mener cet inventaire estimatif, Oïkos et l'ANCB ont effectué un premier état des opérateurs existants qui interviennent régulièrement ou ponctuellement dans l'accompagnement ou le conseil auprès des publics pour entretenir ou améliorer leur habitat. Les expériences révèlent des pratiques variées, telles que l'auto-rénovation, l'auto-réhabilitation partagé, l'auto-embellissement, l'auto-amélioration accompagnée. Les publics ciblés recouvrent des réalités diverses, des ménages très modestes relevant de minima sociaux, des ménages modestes actifs avec des ressources faibles, des séniors résidant dans leur logement et nécessitant des travaux d'adaptation pour leur autonomie. De plus, ce recensement démontre que **de plus en plus d'opérateurs investissent dans ce domaine d'activités et recherchent des appuis, des échanges d'expériences**.

Les différents opérateurs recensés sont hétérogènes de par leur statut juridique, leur taille, leurs expériences, leur territoire d'intervention et leur affiliation à des fédérations ou structures nationales. C'est pourquoi, **il est proposé de créer un réseau pluriel d'opérateurs locaux structuré tant au niveau régional qu'au niveau national**.

**Par ailleurs, ces dernières années ont été marquées par de nouvelles initiatives privées et l'émergence de nouvelles politiques publiques dans le domaine de l'auto-réhabilitation.**

Les pratiques de travail bénévole et de solidarité dans la construction se sont progressivement éteintes avec l'arrivée de l'industrialisation. La progression de la précarité chez les ménages depuis quelques années a déclenché dans le secteur associatif et plus largement le secteur de l'Economie Sociale et Solidaire, une réappropriation de ce mode d'intervention pour faire émerger à nouveau des pratiques d'accompagnement favorisant l'entraide et les solidarités. Ce mode d'intervention qui est à nouveaux mis en lumière sont le fondement de l'action des Compagnons Bâtisseurs qui pratiquent « l'inclusion active par l'habitat » depuis plus de 60 ans, en réalisant de plus de 1000 chantiers par an auprès des locataires du parc privé ou social, ainsi que des propriétaires occupants, en partenariat avec plus de 200 collectivités publiques. L'engouement des habitants à faire par eux-mêmes, conjugué aux démarches novatrices des acteurs locaux contribuent à initier de plus en plus de projets.

Cette démarche marginale dans l'amélioration de l'habitat public et privé sort progressivement de l'ombre pour représenter une activité potentielle dans l'ensemble des bassins d'habitat rencontrant des problématiques de mal-logement. Pour la première fois, cette reconnaissance se traduit par l'inclusion des démarches d'auto-réhabilitation dans les politiques publiques à l'échelon national, d'une part au travers les aides à la pierre (ANAH), et d'autre part, dans le cadre des Contrats de Ville et selon toute probabilité au cœur même du PNRU avec l'ANRU.

L'évolution du contexte et de ces politiques publiques participe ainsi à une plus grande reconnaissance de la démarche d'auto-réhabilitation. Cette reconnaissance contribue directement à décloisonner les politiques sectorielles qui veulent régler d'un côté les problématiques techniques du logement et de l'autre, celles qui veulent trouver des réponses à l'exclusion sociale. Cette tendance permet ainsi de rapprocher les structures accompagnant les publics d'un côté et de l'autre les professionnels du bâtiment réalisant des travaux d'amélioration de l'habitat.

La démarche d'évaluation mise en œuvre par l'Anah pour conditionner la pérennisation du nouveau dispositif ARA décidé par son CA en octobre 2014, démontre s'il le fallait, l'urgence d'une structuration de cette activité à grande échelle. Car sans naïveté, il faut bien être convaincu que les scepticismes quand ce ne sont pas franchement les oppositions face au gisement considérable d'activité que constitue « l'apport en industrie », sauront mettre à bas les dynamiques naissantes au sein des politiques publiques.

Dès lors, c'est un nouveau défi qui s'ouvre pour tous les acteurs de l'ESS et les militants sociaux et associatifs qui ont expérimenté, innové, mis en œuvre ces démarches d'accompagnement à l'auto-réhabilitation depuis plus de 15 ans. Un défi visant le changement d'échelle de ces démarches, autrement dit, passer de la dynamique d'innovation à celle du développement. C'est précisément ce passage d'un système d'action à un autre qui est périlleux et qui peut fragiliser la dynamique d'ensemble. Pour soutenir l'ensemble de ces opérateurs isolés dans la consolidation de leurs activités et créer les conditions de son déploiement dans leur territoire d'intervention, le présent projet a pour ambition de **structurer et créer un véritable réseau national**. Ce réseau s'inscrira à une **échelle régionale**favorisant les relations de proximité entre acteurs. Cette dynamique locale et nationale créera ainsi à terme une offre **professionnellement qualifiée et éthiquement responsable**. Ce projet contribuera à développer / soutenir la rénovation thermique pour ces opérateurs mais aussi pour les artisans du bâtiment. Il ne s'agit pas d'opposer le secteur de l'ESS et celui de la construction mais de créer de nouvelles formes de coopération pour accéder à de nouveaux marchés.

**En conséquence, le présent programme sur 3 ans vise à promouvoir progressivement l'émergence et la structuration des réseaux d'opérateurs de l'auto-réhabilitation, capables de répondre aux nouvelles exigences et sollicitations des politiques publiques tout en consolidant le socle professionnel et éthique de leurs offres de services. Ces services ont pour enjeu de répondre aux attentes et aux besoins des publics modestes et très modestes y compris les actifs et les séniors.**

## 2. Les porteurs du présent projet

**Oïkos, la Maison, son Environnement** est une association pionnière dans le champ de « l'éco-habitat ». Crée il y a 25 ans son objet statutaire est la promotion des techniques et des matériaux permettant de construire et de rénover de façon à limiter la consommation énergétique des bâtiments tout en garantissant une haute qualité environnementale et sanitaire de ceux-ci. Oïkos est structurée autour des pôles « Eduquer », « Former » et « Informer » et repose sur des compétences solides sur les aspects techniques liés à la performance énergétique, la connaissance des matériaux bio-sourcés, leur mise en œuvre, la qualité de l'air intérieure, l'ingeenering de formation ou encore l'animation et la structuration de réseaux professionnels.

L'association Oïkos est dirigée par son Conseil d'Administration composés de professionnels du bâtiment et de l'éducation à l'environnement. Aussi, le conseil d'administration regroupe des bureaux d'étude, des architectes ainsi que des artisans. Aussi, tous ces professionnels du bâtiment en activité sont impliqués dans l'accompagnement à l'auto-construction/auto-rénovation dans la mesure où ces derniers laissent la place à ce type de démarche dans leurs projets de constructions ou de rénovation.

Bien qu'implantée en Auvergne-Rhône-Alpes, l'action d'Oïkos n'est pas circonscrite au territoire régional. En effet, la portée de certaines activités développées est nationale. L'association accueille par exemple depuis de nombreuses années des stagiaires venus de toute la France dans les formations qui sont proposées. Oïkos est également très active sur la thématique innovante de la construction paille puisqu'elle a participé aux côté du Réseau Français de la Construction Paille (RFCP), à la rédaction des Règles Professionnelles de la Construction Paille approuvée en 2011 par la Commission Prévention Produits (C2P) ainsi qu'à celle de son référentiel de formation « Pro-Paille ». L'association a d'ailleurs été la première structure référente du RFCP au niveau national dans la stratégie de régionalisation initiée par le réseau il y a 5 ans.

Aussi, Oïkos anime et coordonne en Rhône-Alpes depuis 25 ans un réseau de professionnels du bâtiment (artisans ; bureaux d'étude, maître d'œuvre ou encore architecte) autour des thèmes de l'éco-habitat. Ce réseau constitué *a priori* autour des techniques de construction et de rénovation s'étoffe et s'empare de thématiques plus structurelles et plus stratégiques pour le pour le secteur du bâtiment. En effet, le thème de l'accompagnement des particuliers dans leur démarche de construction ou de rénovation écologique a pris depuis plusieurs années une place prépondérante. C'est notamment pour cette raison qu'Oïkos a organisé en 2014 les 6ièmes Rencontres Interprofessionnelles de l'Ecoconstruction en Rhône-Alpes en partenariat avec les Compagnons Bâtisseurs Rhône-Alpes sur la thématique de l'ARA.

Le présent projet qui propose de créer un réseau pluriel d'opérateur de l'auto-réhabilitation accompagnée fait écho au projet associatif d'Oïkos pour ces prochaines années. En effet, l'objectif à atteindre est bien de généraliser voire de systématiser le recourt aux matériaux bio-sourcés et géo-sourcés, dans les projets d'habitat notamment. Aussi, les divers modèles et expériences menées concernant l'AR ces dernières années doivent être considérés par les structures associatives, mais aussi par les artisans (ou professionnels du bâtiment) comme un formidable levier pour inciter les maîtres d'ouvrages à l'utilisation d'éco-matériaux dans leur projets de rénovation énergétique. Ce projet permettra en outre de démocratiser le recourt aux matériaux bio-sourcés dans la mesure où les dynamiques de l'auto-réhabilitation connaissent un développement progressif qui tend à s'amplifier.

**L'Association Nationale des Compagnons Bâtisseurs (ANCB)** représente 11 associations régionales (Aquitaine, Bretagne, Centre, Languedoc-Roussillon, PACA, La Réunion, île de France, Rhône-Alpes, Auvergne, Midi-Pyrénées, Nord-Pas-de-Calais) composé de 164 salariés permanents, 600 bénévoles, 150 volontaires. Le réseau Compagnons Bâtisseurs est un mouvement associatif d'éducation populaire qui intervient depuis plus de 60 ans sur l'amélioration de l'habitat à travers des chantiers d'auto-réhabilitation et d'auto-construction accompagnée.
Ce réseau associatif constitue aujourd'hui un des acteurs dans la lutte contre les exclusions et le mal-logement.

L'ANCB est l'émanation des associations régionales. C'est au sein de ces entités territoriales que l'objet social du réseau est concrètement mis en œuvre.

Les Compagnons Bâtisseurs interviennent dans trois champs d'action : l'insertion par l'habitat, l'insertion et la formation professionnelle, le volontariat et le bénévolat.
Dans le champ de l'insertion par l'habitat, le réseau mène une démarche d'ARA avec plus de 1100 ménages par an. Cette expérience et compétence s'est développée dans plus de 60 actions territoriales, mobilisant plus de 100 collectivités, dans le parc public et privé, en milieu urbain et rural. L'ARA vise à la fois l'inclusion active des ménages les plus démunies, mais également la lutte contre l'habitat indigne, la lutte contre précarité énergétique et l'adaptation du logement à la perte d'autonomie. Selon les déclinaisons des projets d'ARA, les Compagnons Bâtisseurs mobilisent les collectivités territoriales (Régions, Départements, EPCI, Villes), les services de l'Etat (DDT, DDCS), les organismes sociaux (CAF, MSA), les bailleurs publics, des Fondations et des associations locales. L'ARA recouvre des démarches multiples (accompagnement global du ménage dans la réalisation d'un projet de rénovation de son logement, encadrement technique du chantier de rénovation, organisation d'ateliers de quartier en milieu urbain, etc.) qui s'inscrivent dans une méthodologie de projet adaptée à des situations de logement et des contextes d'intervention très variés. Elle s'appuie enfin sur un large panel de partenaires opérationnels : centres sociaux départementaux, communes, CAF, associations de locataires, Maisons de quartiers, PLIE, établissements scolaires…

Fort de cette expérience reconnue dans la démarche d'ARA, le Mouvement Compagnons Bâtisseurs est devenu depuis plus d'une dizaine d'années une tête de réseau en la matière. En effet, sur le plan national, l'ANCB est en

partenariat avec un certain nombre d'institutions publiques et privées, afin d'entreprendre le développement de la démarche d'ARA et son essaimage sur de nouveaux territoires. La Fondation Abbé Pierre, la Fondation de France, la CNAF, la CGET, la DGAS et la DGUHC ont ainsi inscrit cette démarche dans le cadre de conventions annuelles ou pluriannuelles avec l'ANCB.

Le MCB a élaboré son projet politique "Une solidarité à bâtir" pour poser, dessiner et mettre en perspective les orientations souhaitées. L'ARA qui rend acteur les personnes fragiles ou vulnérables dans l'amélioration de leur habitat doit sortir de la sphère confidentielle de l'expérimentation et de l'innovation, afin de constituer une alternative et un levier dans le cadre des objectifs des politiques publiques de l'amélioration de l'habitat, de la cohésion sociale et de l'économique sociale et solidaire.
Pour mener cette ambition, le MCB souhaite s'engager dans le développement d'un réseau d'opérateurs territoriaux de l'accompagnement. Faire émerger un tissu d'opérateurs plus dense sur le plan territorial et les reliés entre eux, constitue l'enjeu pour un changement d'échelle de cette démarche.

**OIKOS et ANCB, une alliance stratégique et complémentaire pour conduire le projet :**

Les pratiques d'accompagnement à l'auto-réhabilitation répondent à des besoins économiques et sociaux, mais aussi à un souhait d'habiter un logement décent, confortable, sain et durable. Par ailleurs l'offre d'opérateur d'accompagnement est souvent différente par sa forme suivant que l'on se situe en milieu rural ou urbain avec pour le premier des opérateurs menant plutôt des chantiers « participatifs » et pour le second des opérateurs associatifs réalisant des chantiers « d'inclusion active par l'habitat ». Suivant les besoins ou les motivations chez les ménages, mais aussi qu'ils se situent en milieu rural ou urbain, ils s'orientent ou sont orientés vers des opérateurs d'accompagnement différents dans leurs compétences et leurs structures. De ce fait les opérateurs d'accompagnement peuvent être des artisans du bâtiment avec des compétences sur la mise en œuvre d'éco-matériaux que l'on retrouve principalement en milieu rural ou des opérateurs associatifs en milieu urbain apportant une compétence d'accompagnement ne se limitant pas aux travaux. En 2014 et 2015, Oïkos et l'ANCB ont respectivement réalisé des enquêtes sur les différents opérateurs. Ce recensement non exhaustif d'une centaine d'opérateurs s'inscrit dans une volonté de mieux connaître et appréhender les enjeux pour soutenir et consolider l'activité des opérateurs mais aussi pour créer les conditions de coopération afin d'accroitre les projets d'auto-réhabilitation auprès des ménages autonomes et des ménages modestes. L'alliance entre les deux organismes va permettre de mobiliser des opérateurs associatifs, relevant de l'ESS mais aussi des opérateurs privés (artisans, entreprises du bâtiment etc.).
Pour mener ce projet, Oïkos et l'ANCB mobiliseront leurs compétences et expertises mais aussi celle de plusieurs prestataires pour soutenir les différents métiers de l'accompagnement à l'auto-réhabilitation.

**Compétences des 2 structures**

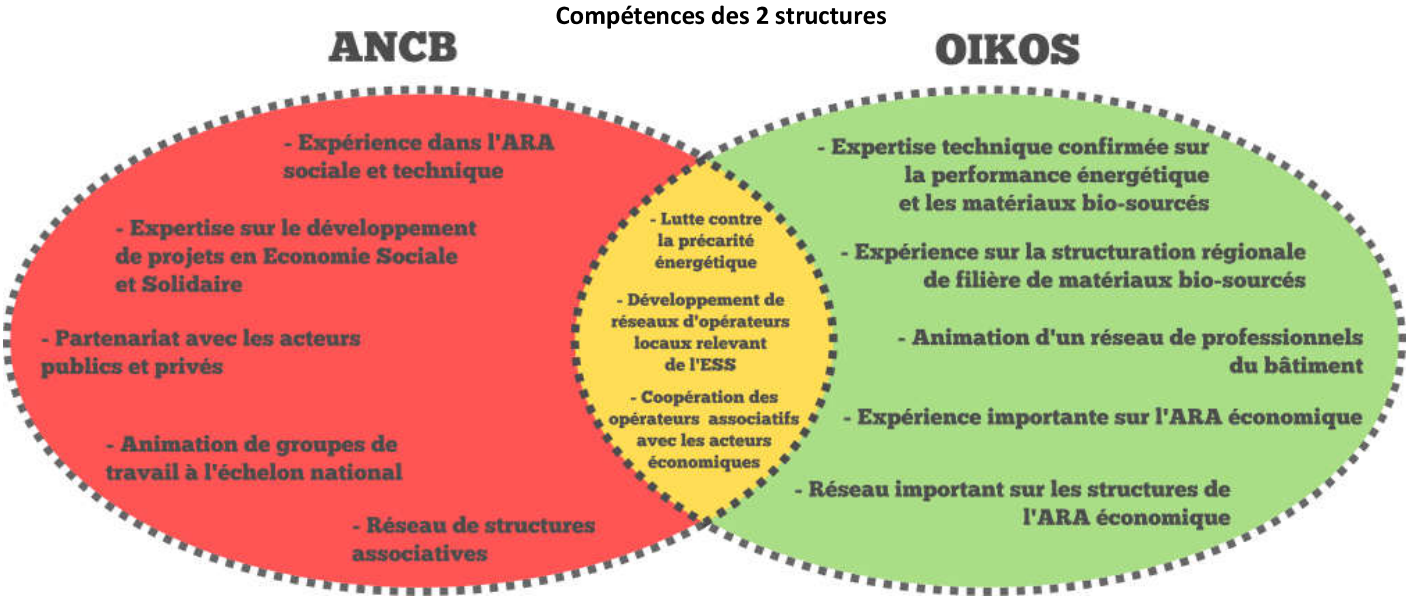

## 3. Le chronogramme du projet

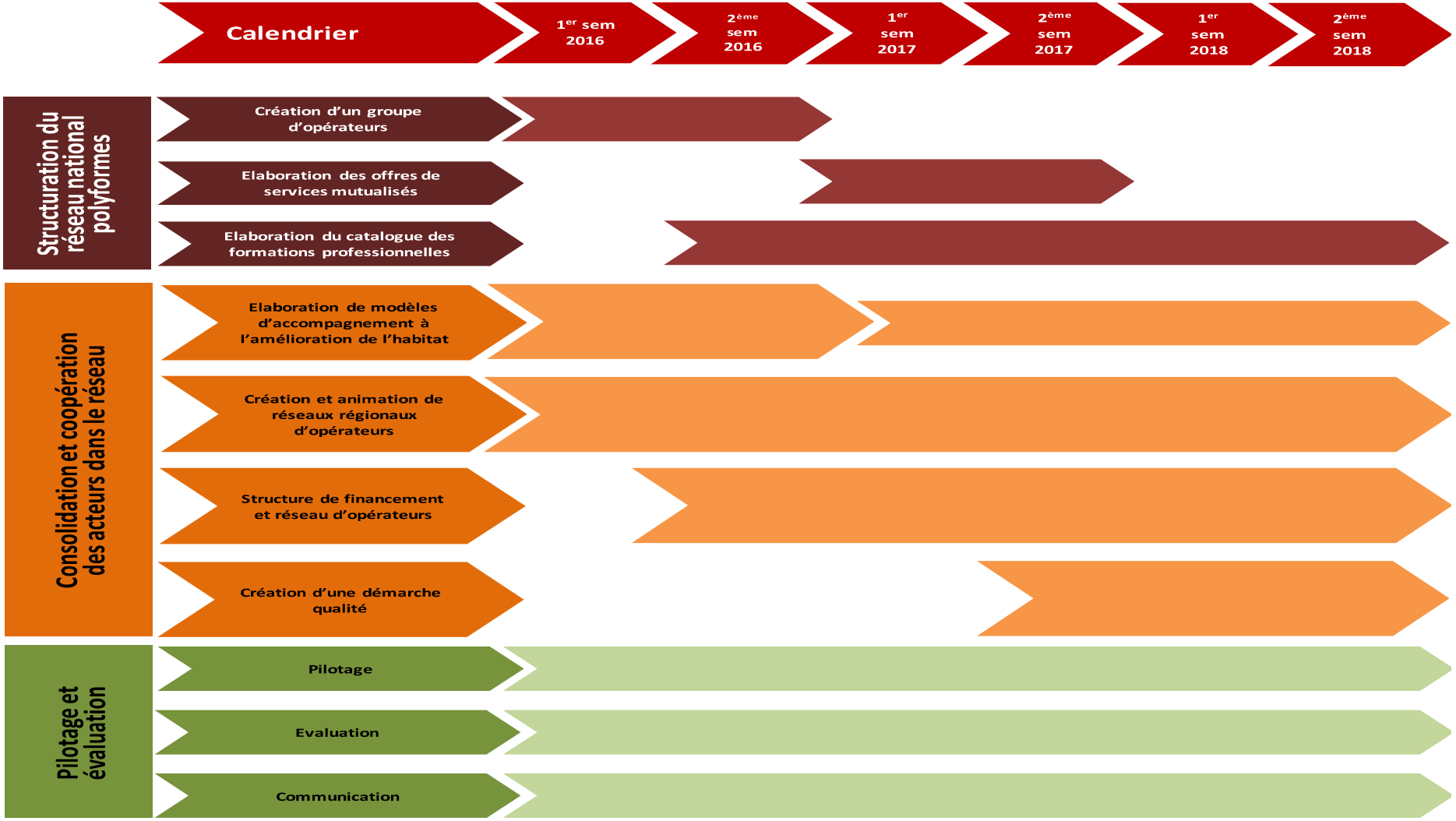

## II. Structuration du réseau national pluriel

### *1. Création d'un groupe d'opérateurs locaux de l'auto-réhabilitation*

L'objectif global est la structuration et la pérennisation des opérateurs de l'ESS menant des formes alternatives d'amélioration de l'habitat existant par la participation des habitants. Pour ce faire, un réseau dédié est proposé avec une co-animation conduite par OIKOS et l'ANCB. Ce réseau à l'échelon national serait un espace de ressources, de capitalisation, de mutualisation et de valorisation des opérateurs locaux. A cet échelon national, le réseau se déclinerait dans un maillage territorial avec des réseaux régionaux composés des opérateurs locaux.

La structuration d'un réseau national ne peut se concevoir à court terme. **L'animation, la collaboration et le partenariat nécessite la connaissance mutuelle, la confiance et l'intérêt convergent de coopérer dans un réseau national.** C'est pourquoi, le présent projet est conçu pour une période 3 années avec des objectifs précis, une méthodologie collaborative et des résultats attendus.

**La constitution d'un réseau national représente un processus qui s'inscrit dans le temps avec un réseau ouvert à l'émergence de nouveaux opérateurs d'accompagnement à l'auto-réhabilitation**. Ce réseau national se déclinera par la structuration de réseaux régionaux ancrés dans les territoires. Ces collaborations locales entre les opérateurs permettant un enrichissement mutuel par les apports respectifs (formations, outils, conseils).
Ce réseau national sera également un espace de réflexion et de mobilisation pour **lever les obstacles législatifs, réglementaires, financiers et économiques ; inscrire les démarches d'auto-réhabilitation dans les politiques publiques.**

**Oïkos et l'ANCB initieront dès janvier 2016**, l'animation du réseau national d'opérateurs de l'auto-réhabilitation. Pour mener cette animation, les étapes suivantes seront mises en œuvre :

1. Courrier d'information aux opérateurs sur la création du réseau national,
2. Invitation des opérateurs identifiés à une rencontre régionale,
3. Organisation de rencontres dans les 13 régions sur les enjeux et perspectives de collaboration entre les opérateurs et le développement de leur activité,
4. Organisation et animation d'une rencontre nationale des opérateurs locaux.

**Modalités d'intervention**
A compter du premier semestre 2016, **une campagne d'information sur la structuration du réseau national et sa déclinaison dans les 13 régions sera lancée**. Des rencontres régionales seront organisées avec les opérateurs identifiés par Oïkos et l'ANCB. Ces rencontres régionales d'une durée d'1 jour s'adresseront aux représentants des opérateurs (Président ou directeur) et auront pour objectif :

- la présentation de chaque opérateur pour **une connaissance mutuelle**
- **l'émergence de besoins et attentes des opérateurs** tant en terme de formation, appui et mutualisation

A l'issue de ces rencontres régionales, **une rencontre nationale des opérateurs se tiendra à Paris au 2ème semestre 2016** pour partager les retours des différentes rencontres mais aussi créer des passerelles par thèmes entre des opérateurs qui ne sont pas dans les mêmes régions.
Cette rencontre nationale comprendra un temps en plénière et des ateliers sur des thèmes fédérateurs. Cette rencontre nationale s'adressera à l'ensemble des professionnels des opérateurs (animateur technique, professionnels du bâtiment, coordinateur de travaux, chargé d'opérateur, techniciens, chef de projet, direction etc.).
Suite à cette rencontre nationale, une synthèse des travaux sera réalisée et diffusée aux participants. Cette 1ère rencontre constituera ainsi le lancement des réseaux régionaux à partir du second semestre **2016.**

**Les résultats attendus sont notamment :**

- La production de fiches d'identité de 100opérateurs environ,
- L'organisation, l'animation et les comptes rendus de réunions régionales,
- L'analyse des besoins et potentialités des opérateurs
- L'organisation, l'animation et les comptes rendus de la rencontre nationale

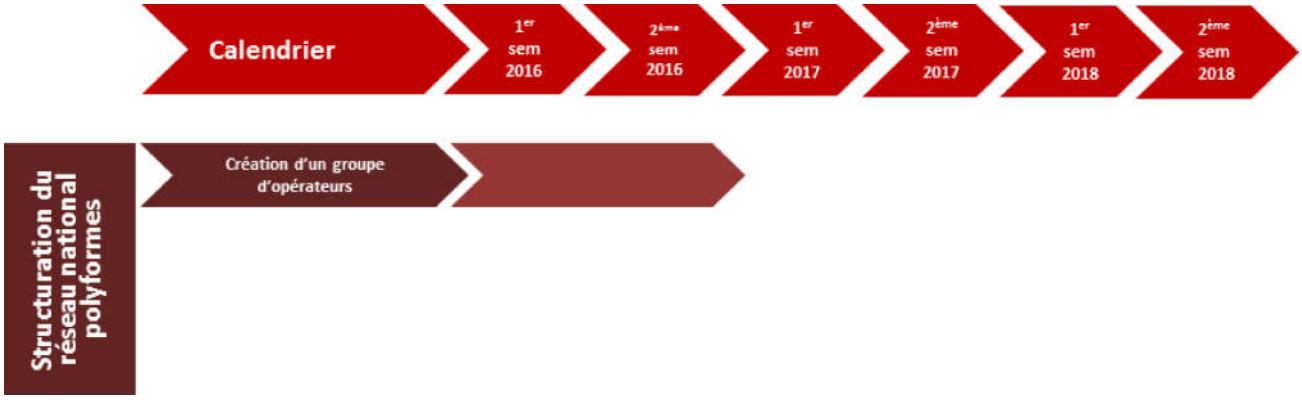


### 2. *Elaboration des offres de services mutualisés*

**L'offre de services représente la capitalisation des besoins et des potentialités des opérateurs locaux.** L'émergence des offres de services est guidée par 2 enjeux :

- la **consolidation et le développement de l'activité des opérateurs d'auto-réhabilitation** existants dans leur territoire d'intervention,
- **l'émergence de nouveaux opérateurs** locaux dans ce champ d'activité,

Ces 2enjeux veilleront ainsi à impliquer progressivement un grand nombre d'opérateurs potentiels tout en répondant aux besoins des opérateurs existants qui souhaitent amplifier leur activité d'auto-réhabilitation.

Les offres de services visent à faire **partager entre les opérateurs locaux, les valeurs des opérateurs locaux mais également les outils d'intervention auprès des publics, les compétences et expertises**.

L'élaboration des offres de services s'appuiera dans un premier temps à **capitaliser** auprès des opérateurs locaux **leurs compétences techniques dans la réhabilitation de l'habitat** (audit énergétique, travaux d'adaptation pour l'autonomie des séniors et personnes handicapées, habilitation électrique..) mais aussi leur connaissances sur les métiers connexes à l'accompagnement (social, formation, conseil, conduite du changement etc.), et **les montages financiers.** Ce recueil de compétences permettra d'une part de **mutualiser des compétences** entre des opérateurs locaux dans un même territoire et d'autre part d'élaborer des programmes de formation en s'appuyant sur les compétences de professionnels provenant des différents opérateurs (Cf. chapitre catalogue formation).

De plus, l'élaboration des offres de services a pour ambition de **mutualiser les achats de biens et services externes** nécessaire au bon fonctionnement de leur activité. Pour ces derniers, cela peut par exemple concerner la **souscription d'assurances** en responsabilité civile, les assurances travaux et les assurances des biens ou encore l'appui pour la mobilisation de financements européens.
Oîkos et l'ANCB proposeront également la mutualisation de services pour dynamiser **les actions collectives et de solidarités** auprès des **personnes à mobilité réduite** (personnes âgées, personnes handicapées) avec la mise à disposition de jeunes en service civique dans les chantiers de réhabilitation accompagnés. L'implication de ces jeunes contribuerait également à **renforcer le lien social et créer des relations intergénérationnelles**.
Concernant la mutualisation des achats de biens pour les différents opérateurs, il sera par exemple proposé l'achat groupé de matériaux, la mutualisation de plateformes de matériaux issus des dons de fabricants et de grandes surfaces de bricolage.

**Modalités d'intervention :**
L'ANCB et Oïkos mènera avec un prestataire (Bureau d'études bâtiment et formation) une enquête auprès des opérateurs locaux, sur les compétences acquises par les professionnels et bénévoles. Ce recueil d'information sera réalisé à partir d'une grille d'entretien et d'un tableau de bord. **L'analyse devra permettre d'évaluer les qualifications et compétences acquises, et de définir celles à acquérir au regard des activités et perspectives de développement des nouvelles activités des opérateurs**. Il s'agira également, à partir de cette analyse, de proposer les modalités opérationnelles et des transferts de compétences entre les opérateurs, permettant d'intégrer des

formations professionnelles dans lesquelles des professionnels de l'ARA seront mobilisés comme intervenants. Enfin, cette enquête et son analyse seront mise à contribution pour l'élaboration du catalogue de formation.

**Parallèlement, les rencontres régionales et les entretiens individuels avec les opérateurs conduiront à la formulation des besoins de mutualisation de biens et services externes**. L'analyse de ces besoins sera conduite auprès de l'ensemble des opérateurs locaux. **Les préconisations résultant de cette analyse, privilégieront des modalités d'organisation coopérative permettant le regroupement des opérateurs en inter-région** (une dizaine d'opérateurs par regroupement)**. L'objectif est de structurer à court terme cette offre de services.** L'évaluation des biens et services identifiés localement comme prioritaires (assurance, expertise juridique, financière, approvisionnement outillage et matériaux, etc.) donnera lieu à l'élaboration, au niveau de chaque regroupement inter-régional, du cahier des charges qui sera soumis aux éventuels prestataires et fournisseurs. L'ANCB accompagnera les regroupements inter-régionaux dans la production de ces cahiers des charges et les consultations auprès des éventuels partenaires.

**Les résultats attendus sont notamment :**

- Recueil des besoins auprès des opérateurs par thématique
- Rapport d'analyse sur les besoins identifiés, les compétences et qualifications des équipes professionnelles, les biens
- Rédaction d'un plan d'action des offres et services mutualisés

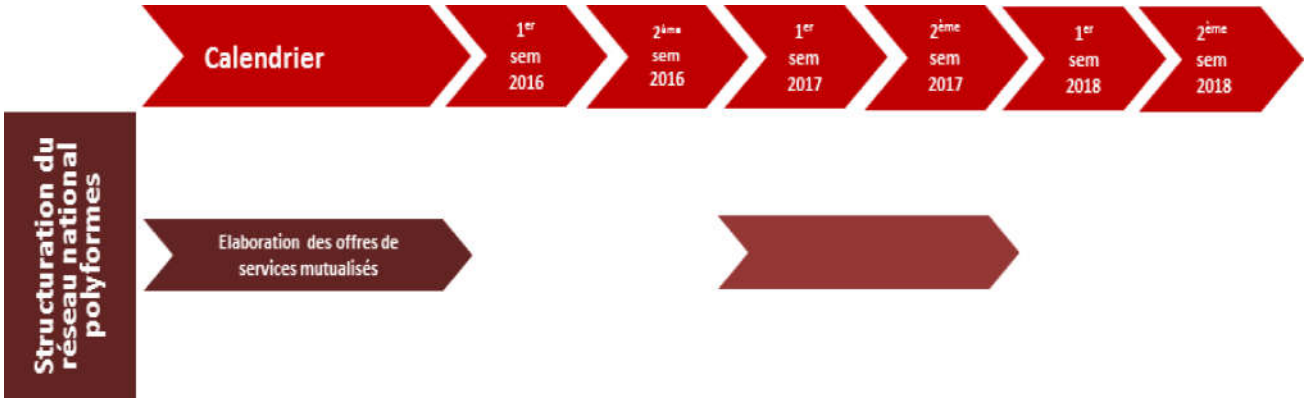


### 3. *Elaboration d'un catalogue des formations professionnelles*

Le déploiement des différents modèles d'accompagnement à l'amélioration de l'habitat ne peuvent se concevoir sans la prise en compte des formations professionnelles des équipes opérationnelles.
C'est pourquoi, **ce projet définira avec les opérateurs locaux les compétences, les formations, et qualifications requises**. Comme l'évoque le rapport Berrier[2], il n'existe pas de parcours professionnels organisés alors que les opérateurs devraient être mobilisés dans les programmes régionaux qualifiant aux métiers du bâtiment (AFPA etc.).
Si l'accompagnement à l'auto-réhabilitation recouvre une diversité de modalités d'intervention, il requiert des compétences communes à ce jour non satisfaites par l'offre de formation existante.
Une offre à ce jour existe sur l'acquisition des compétences liées à l'accompagnement, d'une part, et à la construction, d'autre part, mais pas sous le prisme de l'auto-réhabilitation. La licence AMOP proposé par l'APES ou l'offre de formation des Compagnons Bâtisseurs démontre qu'il est nécessaire de s'appuyer sur des modules de formation permettant d'intégrer la double compétence « accompagnement-construction » spécifique à l'auto-réhabilitation.
L'élaboration d'un catalogue de formations professionnelles regroupant l'offre existante ou nouvelle doit permettre de rendre accessible l'ensemble de l'éventail des compétences nécessaires :

[2]Rapport du Conseil Général de l'environnement et du Développement Durable sur la contribution de l'Auto-Réhabilitation Accompagnée au Plan de Rénovation Energétique de l'Habitat remis par M Hervé BERRIER à Madame la Ministre du logement Sylvia PINEL en juillet 2014

- D'une part, au métier de l'accompagnement à travers les métiers du conseil, de la conduite du changement, de la pédagogie, de l'animation sociotechnique.
- Et d'autre part, les savoirs des métiers d'ingénierie et de mise en œuvre du bâtiment, et d'ingénierie financière et réglementaire des projets de réhabilitation de l'habitat.

**Cette offre de formation nationale doit professionnaliser le métier de l'accompagnement à l'auto-réhabilitation pour le faire reconnaître comme une alternative et/ou une complémentarité possible à une intervention d'une entreprise du bâtiment, en amenant les mêmes garanties de qualité de construction et de sécurité, de protection, de santé pour les intervenants.** Sans ce plan de formation nationale, l'accompagnement à l'auto-réhabilitation pourrait se voir contesté par les maitres d'œuvre et les professionnels du bâtiment.
Partant du principe que le métier de l'accompagnement à l'auto-réhabilitation se compose de compétences issues de plusieurs métiers existants, l'offre de formation professionnelle peut être bâtie sur des formations existantes mais incluant le contexte du métier de l'accompagnement à l'auto-réhabilitation selon 3 axes :

- Les métiers de l'accompagnement : le conseil, l'animation, la pédagogie, le social…
- Les métiers de l'ingénierie bâtiment au regard de l'auto-réhabilitation : Assistance à Maitrise d'Ouvrage, Maitrise d'œuvre (Economiste, SPS), mais aussi la gestion et le pilotage de projet, l'ingénierie financière,
- Les métiers de la mise en œuvre des systèmes et des matériaux de construction au regard de l'auto-réhabilitation : Isolation des parois, menuiserie, plomberie…

**Modalités d'intervention :**
Afin de constituer une offre globale de formation, une première phase d'audit sera menée auprès et avec les opérateurs de l'auto-réhabilitation. Ce travail comprendra **l'identification des besoins de formation des opérateurs et un recensement des formations proposées à ce jour par des organismes de formations** répondant aux composantes métier de l'accompagnement à l'auto-réhabilitation tel que l'AFPA, le GRETA, la CNAM, le Moniteur, le CSTB, l'APAVE…

Dans un second temps**, il s'agira de préconiser aux organismes de formation dispensant les formations identifiées des compléments liés au savoir-faire et savoir-être spécifique aux métiers de l'accompagnement.** Cette adaptation sera définie en concertation dans le cadre d'un groupe de travail composé de différentes opérateurs et des structures formatrices.

Pour compléter cette offre de formation et parce que les modèles d'accompagnement sont divers et évoluent, il est important que les opérateurs s'enrichissent mutuellement de leurs pratiques et de leurs innovations. Des transferts de compétences se feront à travers les formations issues du catalogue avec des sessions en salle et in-situ, mais aussi avec le référencement des opérateurs qui souhaitent accueillir des stagiaires venant d'autres opérateurs.

**Les résultats attendus sont :**

- Un état des besoins de compétences pour exercer le métier d'accompagnement à l'auto-réhabilitation
- Un état de l'offre existante des organismes et de leurs formations répondant aux compétences pour exercer l'accompagnement à l'auto-réhabilitation.
- Une offre de formation avec les organismes formateurs intégrant les spécificités de l'accompagnement à l'auto-réhabilitation à travers un catalogue de formation sous forme numérique constitué de :
    - la présentation des organismes de formations partenaires,
    - des formations par axes avec la constitution de parcours
    - des modules de formations avec leurs objectifs généraux, le contenu détaillé, la méthode pédagogique, les prérequis, les intervenants, la durée, le lieu, le nombre de stagiaires acceptés par session…
    - un calendrier
    - les coûts des stages et ses modalités de financement (OPCA)
    - organisation pratique et logistique aux formations avant et pendant le stage.

- les opérateurs ouvert à l'accueil de stagiaires selon conditions à spécifiés.

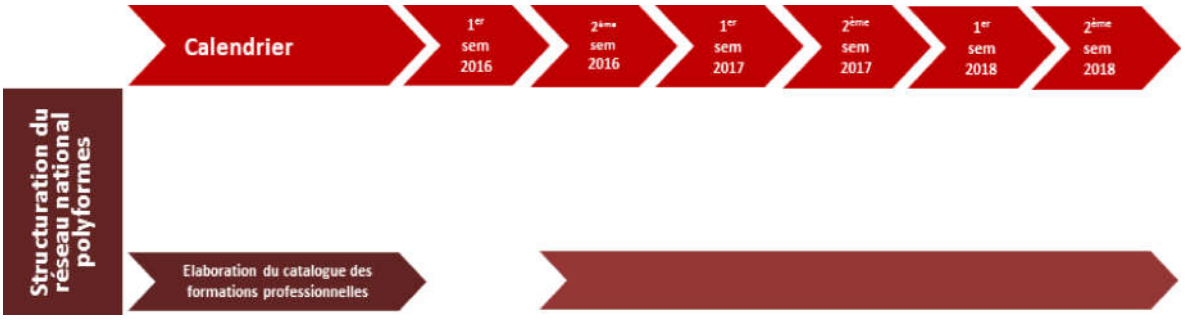

## III. Consolidation et coopération des acteurs dans le réseau

La consolidation de l'activité des opérateurs locaux de l'auto-réhabilitation s'appuiera non seulement sur la capacité de chacun dans la conduite de ses projets mais aussi sur les coopérations entre les opérateurs dans les échanges, les appuis et la capitalisation de leurs savoirs. Oïkos et l'ANCB proposent 4 axes qui découleront de la 1ère étape qui vient d'être présentée :

1. Création et animation de réseaux régionaux d'opérateurs
2. Elaboration de modèles d'accompagnement à l'amélioration de l'habitat
3. Structuration de financement et réseau d'opérateurs
4. Création d'une démarche qualité de l'auto-réhabilitation

**Ces 4 points constitueront ainsi le socle pour consolider mais également pour contribuer activement au changement d'échelle de l'auto-réhabilitation dans l'ensemble des territoires.**

### *1. Création et animation de réseaux régionaux d'opérateurs*

A l'issu de la rencontre nationale programmée au 2ème semestre 2016, Oïkos et l'ANCB mèneront l'animation de réseaux dans 4 régions en parallèle avec les opérateurs locaux dans ces territoires. L'élaboration d'offres de services et le catalogue de formation seront élaborés dans les réseaux régionaux avec le concours des opérateurs locaux.

Les choix des régions s'appuieront sur des indicateurs précis permettant d'effectuer ce choix. Parmi ces indicateurs, seront notamment pris en compte le nombre d'opérateurs locaux identifiés, leur volonté à s'impliquer dans ces réseaux régionaux, les potentialités de développement des projets d'auto-réhabilitation. A partir du 1er semestre 2016, Oïkos et l'ANCB animera ainsi ces 4 réseaux régionaux à raison d'une rencontre par trimestre.

1. Lancement des rencontres régionales trimestrielles des opérateurs
2. Organisation de rencontres nationales annuelles des opérateurs

Suite à la rencontre nationale au 1er semestre 2016, **Oïkos et l'ANCB initieront les dynamiques locales dans les régions de France.** Pour mener cette animation et mettre en œuvre les orientations de la rencontre nationale, un « opérateur pivot » sera mobilisé pour animer au niveau régional cette coopération. Ainsi, Oïkos et l'ANCB impliqueront cet « opérateur pivot »qui sera chargé d'animer la dynamique régionale et les remontées d'informations et de prendre en compte les orientations et thèmes fédérateurs au niveau national. **A partir du 1er semestre 2017, le lancement des4 réseaux régionaux suivants**[3]:Nord-Pas-de-Calais / Picardie, PACA, Rhône-Alpes / Auvergne et Pays-de-Loire; (à confirmer ou modifier en fonction des résultats de la 1èrephase d'étude et des rencontres régionales).

A partir du 1er semestre 2018, **l'animation de ces réseaux se poursuivra et sera complété par 3 nouveaux réseaux régionaux** : Languedoc-Roussillon / Midi-Pyrénées, IDF, Normandie.

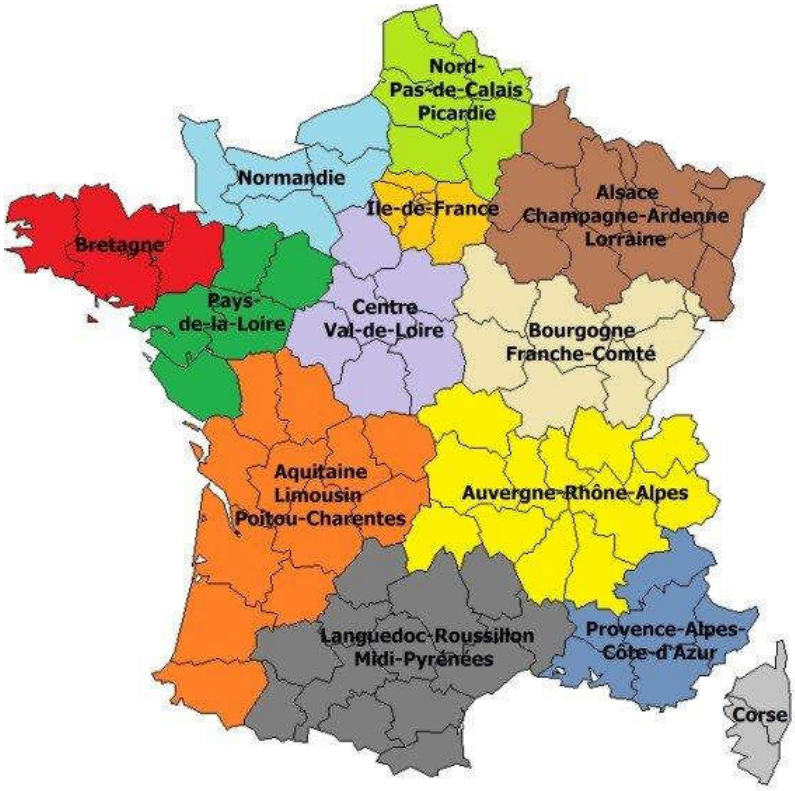


[3] La sélection de ces régions pourra être amenée à changer suivant les dynamiques régionales issues des réunions régionales 2016

Pour les autres régions, il sera proposé d'impliquer un opérateur local en capacité d'avoir le rôle d'opérateur pivot dans une région limitrophe. Ainsi, cet opérateur pivot disposera de la méthodologie employée ainsi que des outils utilisés pour l'animation pour mener une dynamique dans sa région respective.
**Ainsi, ces dynamiques de réseaux régionaux devront perdurer avec ces "opérateurs pivots" à l'issu du présent projet qui prendra fin en décembre 2018**.

**Modalités d'intervention :**
Les réseaux régionaux seront animés selon plusieurs critères pour associer les opérateurs locaux. **Les approches thématiques seront privilégiées** pour prendre en compte les spécificités des opérateurs locaux et les freins à lever pour déployer leurs activités d'auto-réhabilitation (sécurité, assurances, montages financiers, …). **Les spécificités des contextes d'intervention**(en site urbain, rural, péri-urbain, centres anciens, copropriétés dégradées, quartiers d'habitat social) seront mis en commun par Oïkos et l'ANCB pour être partagé au niveau national avec des opérateurs en fonction de leur zone d'intervention.
Dans chaque région, l'opérateur pivot co-organise et co-anime les rencontres régionales. Oïkos et l'ANCB prépareront et participeront comme co-animateurs aux rencontres régionales. Ces rencontres auront pour objet :

- L'élaboration de modèles d'accompagnement à l'auto-réhabilitation
- L'élaboration d'offres de services mutualisés
- L'élaboration d'un catalogue de formation professionnelle
- L'émergence d'une structure de financement
- La création d'une démarche qualité

**Les résultats attendus sont :**

- Organisation et animation de 3rencontres régionales par année dans 4 régions à partir du 1er semestre 2016.
- Organisation et animation de 3 réunions par année dans 3 régions à compter du 1er semestre 2018
- Synthèse des rencontres régionales
- Implication de plus de 25 opérateurs locaux de l'auto-réhabilitation

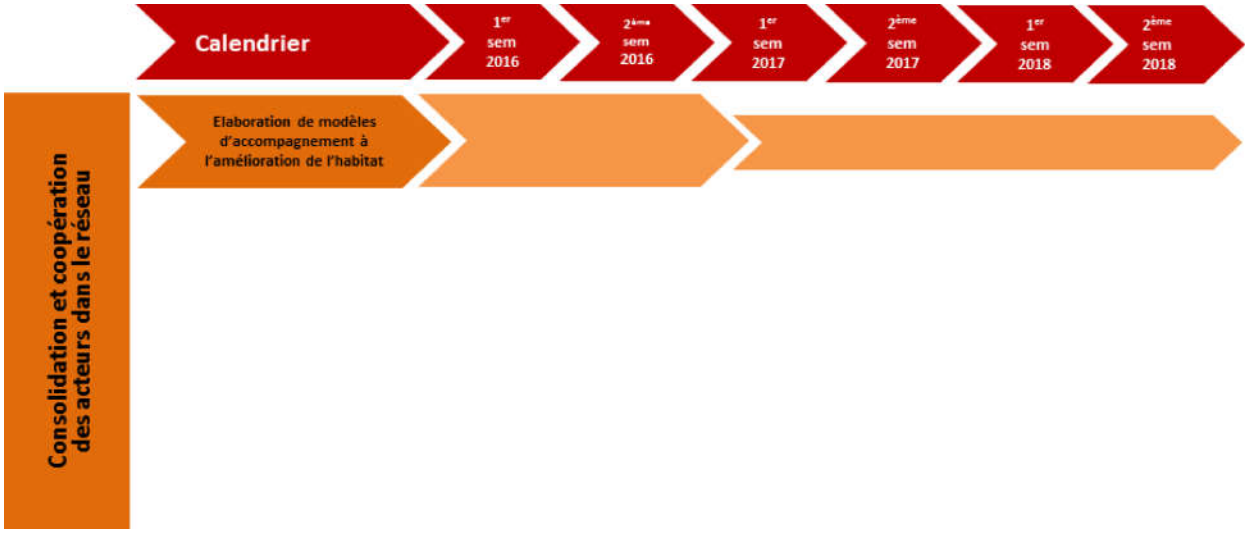


### 2. *Elaboration de modèles d'accompagnement à l'amélioration de l'habitat*

Oïkos et l'ANCB élaboreront différents modèles d'auto-réhabilitation reflétant le pluralisme des activités déployées dans les territoires. Ces modèles prendront ainsi en compte la variété, la richesse et les spécificités des opérateurs au regard de leur expériences et leur contexte. Ces modèles permettront ainsi d'amplifier les coopérations entre des opérateurs qui ne sont pas dans les mêmes régions. La réalisation des fiches d'identité initiée dès 2016, l'analyse des compétences, des partenariats et de la structure de financement permettra d'avoir des informations qui seront exploitées pour élaborer ces modèles d'auto-réhabilitation.

Pour chaque modèle d'accompagnement, il sera notamment pris en compte l'adaptation du modèle économique de l'auto-réhabilitation, le cadre juridique, social et fiscal des activités d'auto-réhabilitation et d'entraide, l'association du marché au déploiement de l'auto-rénovation énergétique de l'habitat et à la qualité des chantiers ainsi qu'à la sécurité des personnes[4].
Ainsi, chaque modèle d'accompagnement sera assorti par des compétences techniques de l'équipe opérationnelle, un modèle organisationnel, des partenaires techniques et financiers. **L'enjeu sera d'examiner les conditions de sécurisation de l'activité et son développement pour un changement d'échelle.**

De plus, Oïkos et l'ANCB organiseront 2 temps dédiés à l'émergence de ces modèles d'accompagnement.
**Ces modèles seront réalisés avec le concours des opérateurs locaux avec 2 périodes clés** :
**La 1ère rencontre nationale programmée en 2017 définira les cadres d'élaboration des modèles.** Des travaux sous forme d'ateliers impliquant les opérateurs locaux mettront en débat les points clés de chaque modèle pour être partagé par les opérateurs lors de cette rencontre. Les échanges et entretiens qui se prolongeront en 2018 permettront de finaliser ces modèles d'accompagnement avec notamment le catalogue de formation, la structure de financement et l'offre de biens et services.
**La 2ème rencontre nationale organisée au 1er semestre 2018 sera consacrée à la présentation des principaux modèles de l'auto-réhabilitation**. Cette rencontre permettra ainsi de diffuser à l'ensemble des opérateurs locaux les différents modèles d'accompagnement à l'auto-réhabilitation. **L'implication des partenaires financiers et techniques nationaux seront auditionnés en 2017 et 2018 pour contribuer à définir ces modèles. Ils participeront également à cette rencontre afin de présenter les freins et obstacles encore présents sur le plan réglementaire, législatif et financier**.

**Les résultats attendus seront notamment :**

- Elaboration à minima de**3 modèles d'accompagnement de l'auto-réhabilitation** déclinés en process organisationnel, compétences techniques, partenariats, business model
- Organisation de **2 rencontres nationales en 2017 et 2018**.
- Implication de plus de plus de **50 opérateurs locaux**

### 3. *Structure de financement pour un changement d'échelle*

L'objectif global est d'organiser une structure financière (faîtière) qui soit en mesure d'offrir aux opérateurs de l'auto-réhabilitation, les conditions nécessaires au développement de l'accompagnement à l'auto réhabilitation sur leur territoire en constituant un « écosystème » favorable.

[4] Ces différents enjeux sont issus du Rapport Berrier, contribution de l'auto-réhabilitation au plan de rénovation énergétique de l'habitat, Rapport N° 009350-01, Conseil Général de l'environnement et du développement durable.

Financer son développement, lever des fonds est indispensable pour innover et mettre en place de nouveaux projets. La responsabilité de mobiliser les ressources financières incombe le plus souvent à l'initiateur du projet, en l'occurrence ici à l'opérateur. L'ANCB et Oïkos élaboreront en étroite collaboration avec les opérateurs, les conditions et le cadre juridique pour garantir le portage financier permettant d'engager des investissements auprès des opérateurs locaux. La CDC et les organismes bancaires sont associer dans cette phase pour identifie les scenarii et sa mise en œuvre.
Rassemblant expertise technique et moyens financiers, cet outil juridique et financier doit être un véritable levier pour faire face aux obstacles d'accès ou de maintien dans le logement et dans l'emploi. Cette structure ad hoc pourrait disposer de services différents et complémentaires pour financer et accompagner le développement des projets locaux.

Cet objectif se décline à travers les 4 points suivants :

- Mobiliser des fonds publics et privés en vue de les acheminer vers des opérateurs de l'auto-réhabilitation
- Accompagner les opérateurs dans la définition du modèle économique des opérations d'auto-réhabilitation et dans l'évaluation de leurs besoins de financements
- Renforcer les ressources stables des opérateurs pour financer les variations du besoin en fonds de roulement, les investissements matériels et immatériels liés au développement d'opérations d'auto-réhabilitation
- Suivre l'évolution des projets financés dans le cadre d'un dispositif d'auto contrôle afin d'apprécier leurs perspectives de continuité, de développement et d'anticiper les difficultés.

**Modalités d'intervention :**
La structure financière « ARA développement » constituera un des points d'entrées, avec le fonds de dotation Compagnons Bâtisseurs, pour le financement du développement de l'auto réhabilitation accompagnée du réseau d'opérateurs. Elle mobilisera les partenaires financiers, étudiera les demandes de financements des opérateurs et assurera un suivi dans le cadre d'un dispositif auto contrôle.
La structure financière aura également, vis-à-vis de ses partenaires, la responsabilité du back office c'est-à-dire l'unité administrative qui assure le traitement des informations et des flux financiers.

Outre sa capacité à lever des fonds et à les redistribuer vers les opérateurs de l'auto-réhabilitation, cette structure financière pourra mobiliser l'expertise technique de l'ANCB pour apporter tous les conseils nécessaires à l'élaboration des business plan social, et ainsi vérifier avec l'opérateur la cohérence entre le marché, les décisions, le plan d'action, l'équipe, la viabilité financière du projet et les objectifs sociaux qu'il s'est fixé.
Mais avant la mise en œuvre opérationnelle de cet outil au bénéficie du développement de l'auto réhabilitation, il est nécessaire d'étudier la faisabilité technique, juridique et financière du projet.

**Les résultats attendus sont :**

- Production d'une étude de faisabilité pour la création d'une structure financière pour le développement de l'ARA : présentation des résultats qui permettront de déterminer la faisabilité technique, juridique et financière de ce projet
- Mobilisation d'acteurs financiers, souhaitant ou étant impliqués dans le développement de l'auto-réhabilitation
- Levée de fonds pour le développement de l'auto-réhabilitation
- Mise en place d'une procédure d'engagement, incluant une phase d'accompagnement
- Financement et accompagnement du réseau d'opérateurs

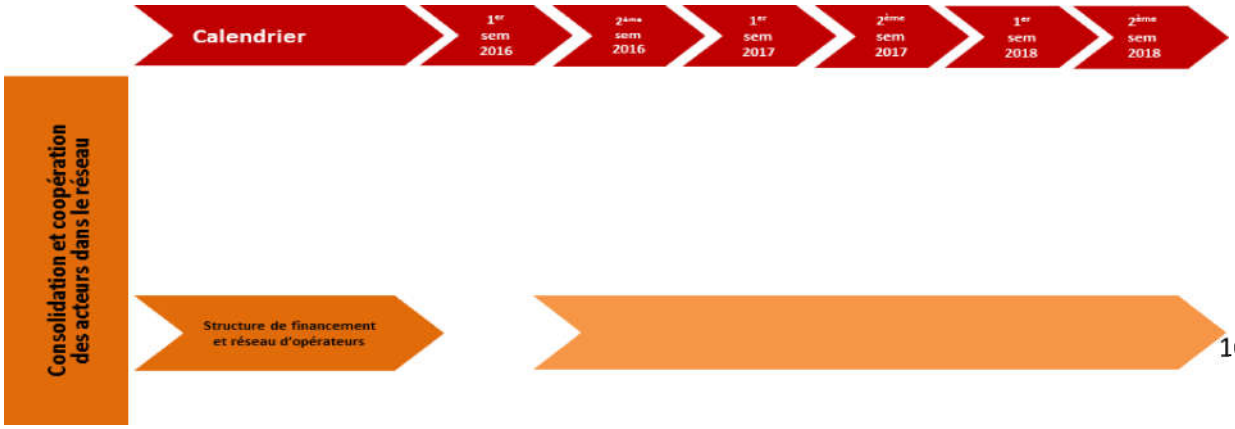

### 4. *Création d'une démarche qualité de l'auto-réhabilitation*

En parallèle des modèles d'accompagnement élaborés avec les opérateurs, Oïkos et l'ANCB définiront avec les opérateurs les démarches qualités relevant des ouvrages réalisés et du cadre d'intervention. Ces démarches qualités sont nécessaires pour garantir en interne "le bon fonctionnement" des interventions mais également les garanties à apporter aux partenaires et aux pouvoirs publics qui conditionnent certaines aides ou déductions fiscales.
De plus, ces démarches qualités veilleront à bien prendre en compte les attentes et besoins des publics pour l'amélioration de leur habitat. Le panel des opérateurs met en évidence la pluralité des publics, certains autonomes, en perte d'autonomie, des actifs « vulnérables » et des familles monoparentales. Une attention particulière sera portée auprès des séniors tant pour leurs liens sociaux que pour l'amélioration et l'adaptation de leur habitat.
Le label ARA-CB récemment créée sera présenté aux opérateurs locaux. Ce label s'appuie sur un référentiel d'activité et prochainement un référentiel métier. A l'instar de ce label, d'autres labels pourront ainsi émerger et sécuriser leur modèle d'intervention pour être déployé auprès d'opérateurs locaux.

**Méthodologie d'intervention**
Pour élaborer l'ensemble de la démarche qualité, il conviendra de faire émerger tout au long des animations régionales, les enjeux et les objectifs à atteindre pour satisfaire aux exigences requises dans le champ du bâtiment, de la rénovation énergétique, de l'accessibilité, la sécurité des personnes aux risques (amiante, plomb).
Deux phases seront déployées avec les opérateurs pour tendre vers une démarche qualité des opérateurs de l'auto-réhabilitation :

- Une phase de recueil et de sensibilisation des démarches qualités de l'ensemble des opérateurs. Des entretiens seront menés avec des grilles d'analyse pour faire un état de l'existant et des perspectives éventuelles. Lors des rencontres régionales, des temps seront consacrés à ces enjeux à partir de fin 2017. Les fiches d'identités et les modèles d'accompagnement permettront d'avoir des supports sur l'existant et les certifications pertinentes à obtenir.

- L'implication de plusieurs organismes experts seront associés dans cette phase, notamment la COFRAC (Comité français d'accréditation), Certivéa, AQC, CEQUAMI, CERQUAL, ADEME, Qualibat, AFNOR, CSTB. Ces acteurs accompagneront ainsi Oïkos et l'ANCB dans les préconisations des certifications et agréments à acquérir pour déployer l'activité. D'autres acteurs seront impliqués au regard des spécificités des publics tel que la CARSAT, la CNAV.

**Ces résultats se traduiront en 2018 par une déclinaison dans chaque modèle d'accompagnement à la réhabilitation, des labels et certifications préconisés : procédures pour leur obtention et témoignages des opérateurs locaux pour inciter les opérateurs locaux éventuels à s'engager dans les démarches qualités.**

**Les résultats attendus sont :**

- L'accès à l'information des certifications et des labels existants en France et éventuellement auprès d'autres pays en Europe.
- L'accompagnement des opérateurs aux certifications et agréments souhaités pour garantir une meilleure qualité d'intervention et obtenir les aides financières et favoriser la solvabilité des publics (déductions fiscales, subventions, accès aux éco-chèques etc.).

## IV. Pilotage et évaluation du projet

### 1. *Pilotage :*

Pour mener à bien le projet, le portage est réalisé par le groupement Oïkos – ANCB. Le pilotage associera les opérateurs locaux de l'auto-réhabilitation avec notamment les opérateurs pivots. Ces derniers alimenteront ainsi le comité de pilotage et le groupe projet dans les dynamiques régionales, les problématiques des opérateurs et leurs propositions. Ce « projet-processus » va progresser selon un mode itératif avec l'ensemble de ses acteurs, d'étapes en étapes. Les objectifs d'une étape et donc les activités qui vont permettre de les atteindre et les moyens que celles-ci vont mobiliser seront affinés au fur et à mesure de l'avancement du projet. Ces objectifs seront donc précisés, modifiés, corrigés après chaque étape avec les partenaires financiers et les opérateurs locaux.

Le pilotage du projet sera réalisé à la fois en interne et externe avec les partenaires financiers et techniques.

- En interne, chaque étape du projet fera l'objet d'un suivi dans sa réalisation et dans la production des résultats et des livrables à remettre aux partenaires nationaux et aux opérateurs locaux.
- En externe, Oïkos et l'ANCB s'appuieront sur 2 instances, le comité technique et le comité de pilotage.

***Le comité technique*** sera organisé chaque semestre et aura pour objet :

- Examiner l'état d'avancement du projet,
- Examiner les hypothèses sur les différents thèmes et expertises à conduire
- Soumettre les livrables avant leur finalisation et proposition au comité de pilotage.

**Composition :** ADEME, AG2R, Oïkos, ANCB, un bureau d'étude chargé de l'évaluation, 3 opérateurs pivots,

***Le comité de pilotage*** organisé chaque année est l'instance de validation des propositions soumises aux comités techniques. Il a pour objet de valider :
Les résultats et les livrables, les modalités d'animation. A l'issue des remarques et amendements, ces résultats seront diffusés aux partenaires et aux opérateurs. Les membres du comité de pilotage seront impliqués lors des 3 rencontres nationales.

**Composition :** ADEME, AG2R, CGET, CNAF DHUP, ANAH; Oïkos, ANCB, 3 opérateurs pivots

### 2. *Evaluation*

L'évaluation du projet s'appuie sur une programmation de 3 années d'activités avec une méthodologie d'intervention, des résultats attendus et des livrables pour chaque étape. De plus, l'évaluation s'appuiera sur le nombre d'opérateurs locaux de l'auto-réhabilitation impliqués lors des rencontres régionales, des rencontres nationales et des différents groupes de travail. Enfin, l'évaluation portera sur les dynamiques collaboratives créées progressivement entre les opérateurs lors de ce projet de réseau.

L'évaluation sera conduite sous 3 modalités, l'évaluation *in itinere*, l'évaluation participative et l'évaluation externe :

- Evaluation *in itinere* s'effectuera pendant la mise en œuvre du projet. Elle aura pour objectif de vérifier notamment si les résultats et les impacts sont atteints, et veillera à mesurer la cohérence et la pertinence du projet. Chaque année, un comité technique sera dédié à cette évaluation *in itinere*.
- L'évaluation participative sera menée avec l'ensemble des opérateurs locaux, plusieurs temps seront dédiés avec notamment des phases d'auto-évaluation lors des rencontres régionales, des entretiens avec chaque opérateur local.
- L'évaluation externe sera réalisée par un prestataire à partir de la 2ème année, pendant 2 années. Elle dressera les forces et faiblesses du projet évalué, mesurera les premiers impacts sur les dynamiques collaboratives et les interactions générées entre les opérateurs locaux.

L'évaluation sera basée sur :

- la qualité des résultats et des livrables à chaque étape
- les dynamiques et l'implication des opérateurs dans les réseaux régionaux et lors des rencontres nationales
- l'émergence des offres de services et leur mutualisation
- le volume des projets d'auto-réhabilitation déployés par les opérateurs
- des questionnaires sur les collaborations entre les opérateurs locaux et les réponses à leurs attentes

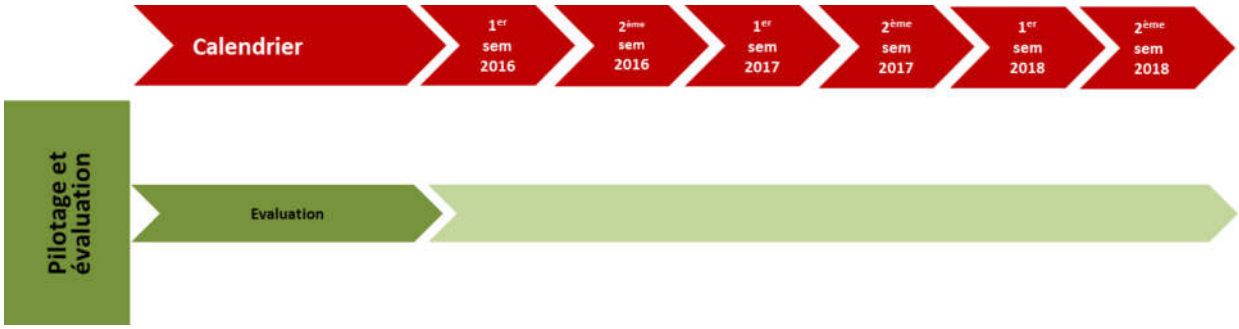


### 3. *La communication et la promotion du projet*

Ce projet de réseau pluriel d'opérateurs de l'auto-réhabilitation donnera lieu à la production d'outils et de supports de communication au niveau national et dans les régions. Ainsi les supports de communication identifiés sont :

- Une lettre d'information semestrielle (pendant la durée du projet) dont le comité de direction est composée d'Oïkos et l'ANCB. Cette lettre sera réalisée avec les contributions écrites des opérateurs locaux et des partenaires financiers.
- Organisation d'une rencontre nationale chaque année (lancement du projet, élaboration des modèles d'accompagnement et bilan du projet) et compte-rendu diffusé aux partenaires et, aux opérateurs locaux
- Une exposition du réseau d'opérateurs pour être diffusée lors des congrès sur l'habitat, le bâtiment et le développement durable

Le projet donnera lieu à la réalisation de nombreux livrables, parmi ceux-ci certains seront largement diffusé pour promouvoir le projet, les expériences et dynamiques régionales ainsi que les partenariats entre l'ESS et le secteur du BTP.

- Les 100 fiches d'identité des opérateurs locaux (version numérique)
- Diffusion d'une version abrégée des modèles d'accompagnement à l'auto-réhabilitation (version numérique
- Un espace web internet partagé ouvert à tous les opérateurs sur l'avancement du projet.

Calendrier
1er sem 2016
2ème sem 2016
1er sem 2017
2ème sem 2017
1er sem 2018
2ème sem 2018
Pilotage et évaluation
Communication